

RÈGLEMENT HACKATHON MOSELLE SUD

Les 11 et 12 octobre 2024

ORGANISATION

- Le Pôle Créa du Sud Mosellan organise un Hackathon les 11 et 12 octobre 2024. L'organisation opérationnelle est confiée à la Pépinière d'Entreprises Moselle Sud (ci-après « l'Organisateur ») dont le siège est situé 4 Terrasse Bretagne 57400 Sarrebourg (service de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud).
- Un hackathon est un événement où plusieurs personnes ayant diverses compétences vont se réunir, afin de créer des projets en équipe sur plusieurs jours en continu. La thématique de ce hackathon est l'émergence de projets d'entrepreneuriat innovants sur le territoire Sud Moselle.
- L'événement prend la forme d'un challenge entre équipes et se déroulera au **Couvent de Saint-Jean-de-Bassel du vendredi 11 octobre à 8h30 au samedi 12 octobre à 16h00**. S'en suivra une cérémonie de clôture et de remises de prix au Casino de Sarrebourg de 17h00 à 19h30.
- Le concours est doté de 5 prix différents. Les dotations sont : un prix de 1500 € et quatre prix de 750€.

CANDIDATURE

- **Eligibilité :**
Sont admises à participer au hackathon les personnes physiques et les personnes morales dans la limite des places disponibles. Les inscriptions doivent se faire individuellement, même pour les équipes déjà formées.
Les équipes doivent réunir 5 personnes maximum. Toute participation d'un mineur au concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale.

Le participant devra, lors de son inscription, spécifier s'il vient à titre personnel ou au nom d'une personne morale (entreprise, association, groupement, ...). Le cas échéant, le participant garantit à l'Organisateur qu'il dispose lors de son inscription et pour toute la durée du concours ainsi que pour tout prolongement de sa participation à celui-ci, de la conformité légale de sa situation ainsi que toutes les autorisations et habilitations nécessaires, en particulier de la personne morale dont il dépend.

Hackathon

de la création d'entreprise de Moselle Sud

2^e édition

2

Le projet présenté doit être implanté sur le territoire de la Moselle Sud (Communautés de Communes Sarrebourg Moselle Sud, du Saulnois, du Pays de Phalsbourg).

- Modalités d'inscription, constitution des équipes :
 - Les inscriptions sont gratuites et ouvertes jusqu'au dimanche 15 septembre 2024.
 - L'inscription s'effectue exclusivement via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet polecreasudmosellan.fr
 - Le nombre de participant est limité à 25, répartis en 5 équipes de 5 équipiers maximum.
 - Il est possible de s'inscrire en tant que porteur de projet (apporteur d'idée) ou simplement en tant que participant souhaitant intégrer une équipe.
 - Les participants s'inscrivent de manière individuelle. Chaque participant doit remplir le formulaire d'inscription (qu'il fasse partie d'une équipe ou non). Les équipes seront constituées de 3 à 5 participants. Les participants souhaitant intégrer une équipe seront répartis en fonction des places disponibles dans les groupes au début de l'événement.
 - Chaque équipe devra désigner un représentant. La présence physique du représentant de l'équipe en permanence sur le lieu du Concours est obligatoire. Les participants s'inscrivent à un défi. En fonction de leurs expertises et des compétences recherchées pour relever le défi, l'Organisateur se réserve le droit d'orienter le participant individuel vers un défi pour lequel il sera le plus utile.
 - L'Organisateur se réserve droit de refuser une demande de participation si elle ne correspond pas à l'objet ou aux profils recherchés pour le hackathon.

➤ MODALITES PRATIQUES

- Les participants se présenteront le vendredi 11 octobre 2024 à 8h30 au plus tard au Couvent de Saint-Jean-de-Bassel munis de leur pièce d'identité et du mail de confirmation de leur participation.
- Programme prévisionnel :
 - 11 octobre 2024
 - 8h30 : accueil, interconnaissance, présentation des projets
 - 10h30 : début du travail en équipe
 - 12 octobre 2024
 - 16h00 : remise des clés USB avec la présentation des projets
 - 17h00 : début des restitutions au Casino de Sarrebourg, pitches, attribution des prix
 - 19h30 : pot de clôture
- Nourriture, hébergement, transport :

Des repas et des collations seront proposés aux participant pendant l'événement.

L'hébergement pour la nuit du 11 au 12 octobre est également pris en charge par l'Organisateur.

Hackathon

de la création d'entreprise de Moselle Sud

2^e édition

3

Les frais de transport jusqu'aux lieux de l'événement (Couvent de Saint-Jean-de-Bassel et Casino) restent à la charge du participant.

- Infrastructures techniques mises à disposition :
Connexion wifi, prises de courant, salles de travail par équipe, matériel de créativité (paperboards, post-it, ...)
Guide méthodologique fourni par l'Organisateur (outils pour la création d'entreprise)
- Animation du hackathon :
L'Organisateur proposera des outils, ressources et temps collectifs afin d'accompagner aux mieux les participants.
- Livrable :
Chaque équipe devra produire un document de présentation pour sa restitution. Une aide méthodologique et une trame seront proposés aux participants.
Attendus : un produit ou service construit, une petite étude de marché, validation du besoin, début de modèle économique, stratégie commerciale, ...

➤ DETERMINATION DES GAGNANT·E·S / LAURÉAT·E·S

- Jury :
Les équipes gagnantes seront déterminées par un jury composé de partenaires de l'écosystème, de partenaires du Hackathon et de professionnels externes reconnus dont la composition sera communiquée aux participants au début du Concours.
Les gagnants seront désignés immédiatement après la délibération du jury, qui est souverain et ne motive pas ses décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée.
- Conditions à remplir pour être désignés gagnants :
 - Inscription en bonne et due forme
 - Présence du représentant de l'équipe tout au long de l'événement
 - Justification de son identité (pour chaque participant)
- Critères de sélection :
Parmi les éléments pris en compte par le jury, seront notamment considérés : innovation pour le territoire de la Moselle Sud, réponse à un besoin non couvert, impact social/sociétal, viabilité économique, qualité des éléments présentés, qualité du pitch, complétude du dossier de présentation.
- Dotation :
Le concours est doté de 5 prix différents. Les dotations sont : un prix de 1500 € et quatre prix de 750 €.
Les dotations ne peuvent en aucun cas être échangées à la demande d'un gagnant ni être remplacées par une autre dotation de quelque nature que ce soit. Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les dotations annoncées par des dotations de valeur équivalente.

Hackathon

de la création d'entreprise de Moselle Sud

2^e édition

4

- La dotation ne pourra être versée qu'à une personne morale. Si les lauréats ne disposent pas statut juridique et de numéro de Siret, le paiement sera effectué après que les démarches nécessaires aient été effectuées.
- Le délai de versement des dotations est estimé à 21 jours après la transmission du numéro de Siret.

> PARTENAIRES

Les partenaires de l'événement sont :

- Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud
- Le Filon
- Initiative Moselle Sud
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de Moselle
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle
- Chambre d'Agriculture de Moselle
- Pôle Emploi
- Bpifrance

> DISPOSITIONS GENERALES

- Les participants s'engagent à fournir, lors du Concours, des créations originales et personnelles n'ayant fait l'objet d'aucune diffusion ou publication sous n'importe quelles formes, conditions et supports que ce soient. Les responsabilités civiles ou pénales de l'Organisateur ne seront pas engagées en cas de présentation, par l'un des participants, de créations non originales et / ou non personnelles. Chaque participant est responsable des créations qu'il présente.
- Les participants s'engagent à produire, lors du concours, des créations conformes aux lois et règlements en vigueur en France et sur lesquels ils sont seuls titulaires de droits. Les participants garantissent notamment l'Organisateur contre tout acte de contrefaçon et toute utilisation frauduleuse de droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. Tout participant conserve l'intégralité de ses droits de propriété intellectuelle sur ses créations intellectuelles et / ou matérielles développées lors du Hackathon.
- Le participant garantit qu'il possède l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents aux créations constitutives du projet qu'il réalise pendant le Hackathon
- Les participants restent propriétaires de leurs idées / projets

- Droit à l'image :
Chaque participant concède à l'Organisateur, à ses représentants, prestataires, partenaires, et à toute personne agissant sous ses ordres ou avec sa permission l'autorisation irrévocable de publier toutes les photographies, images, vidéos prises lors de l'évènement.
- Garanties de responsabilité :
 - L'Organisateur se réserve le droit d'annuler le hackathon, de l'écourter, de le prolonger, de le reporter ou d'en modifier les conditions à tout moment si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
 - La participation au Concours se fait sous l'entière responsabilité des participants. L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique.
 - L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, qui pourrait être causé directement ou indirectement aux participants, à leurs biens, et notamment à leurs équipements informatiques et / ou données qui y sont stockées.
 - Les participants sont seuls responsables des dommages causés par eux ou par leurs matériels à des biens ou à des personnes dans le cadre du hackathon et font leur affaire de leur couverture par leur propre assurance.
 - Le Participant est le seul responsable de l'utilisation d'Internet et connaît la législation en la matière, concernant la fraude informatique, les atteintes à la personnalité et aux mineurs, et les infractions à la propriété industrielle (telles que décrites dans le Code Pénal).
 - Le Participant s'engage à ne pas procéder à des téléchargements illégaux, ni diffuser et/ou télécharger de contenu à caractère raciste, discriminatoire, pédophile ou pornographique.
 - Le Participant s'engage à utiliser l'Espace de travail exclusivement à des fins professionnelles et s'interdit de l'utiliser à titre privé.
 - Le Participant s'engage à traiter et considérer comme confidentielles toutes les informations des personnes physiques ou morales ayant une activité au sein de l'Espace de travail, dont il pourrait avoir connaissance, par écrit ou par oral, tout au long de l'exécution du présent contrat.
 - Le Participant s'engage à ne jamais consulter les documents entreposés par un tiers dans l'Espace de travail, à moins d'y avoir été explicitement invité par le propriétaire.
- Données à caractère personnel :
Les données recueillies dans le cadre de l'évènement sont uniquement destinées à la bonne organisation de celui-ci et ne feront l'objet d'aucun autre traitement.
En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants inscrits au concours disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant en écrivant à l'Organisateur à l'adresse suivante : pepiniere@cc-sms.fr